

Procès verbal de la réunion du 1er Conseil d'Ecole



du mardi 18 octobre 2022



Circonscription
De MONTVILLIERS

Ecole
Primaire
« Les sources »

8, place de la mairie
76700 Saint Laurent de Brèvedent

Tel : 02 35 20 19 96
Mail : 0762118p@ac-rouen.fr



Présents :

Enseignants :

Mesdames GAMBIER, CAILLOT, GOMES, HERICHER, JOLEC, VAUCHEL, LEPELLETIER,

Parents élus : (à barrer pour les abs)

Mesdames : GERMAIN, FRIGOT, LEROY, TETREL, COTTARD, SYLVESTRE,
Monsieur BENARD

Représentants de la Mairie :

Monsieur BUSSON (maire de Saint Laurent de Brèvedent)
Madame BRIERE

Absents excusés :

Madame Viard (Inspectrice de l'Education Nationale). Mme LECLERC, VARIN (excusée)

Ordre du jour :

1. Présentation des membres du nouveau Conseil d'Ecole.
2. Compte-rendu des élections des représentants des parents d'élèves.
3. Le Conseil d'Ecole : composition et attributions, rôle des parents élus.
4. Effectifs et organisation interne de l'école : présentation de l'équipe, rôle des ATSEM, organisation pédagogique.
5. Aides aux élèves en difficulté : RASED, AVS, PAP, APC...
6. Modification du règlement intérieur de l'école.
7. Hygiène et santé
8. Sécurité : Exercices incendie et PPMS.
9. Evaluations CP/CE1.
10. Actions pédagogiques menées et envisagées pour le premier trimestre / pour l'année scolaire.
11. La coopérative : fonctionnement, bilan.
12. La municipalité, partenaire de l'école : concertation des équipes, subventions, travaux effectués, accueil périscolaire, projets municipaux...
13. Actions envisagées par les parents pour cette année.
 - Réponse aux questions ou remarques des parents (formulées et soumises au moins une semaine avant la réunion du conseil d'école).
 - Remerciements et moment convivial.

Séance ordinaire du mardi 18 octobre

La séance débute à 17h15

1. Présentation des membres du nouveau Conseil d'Ecole.

- Bienvenue aux nouveaux parents représentants des parents d'élèves. (Renouvellement des remerciements à l'ancienne équipe qui a d'ailleurs pris en charge les élections). Présentation en tour de table.
- L'équipe pédagogique (Mme Leclerc Constance remplace Mme Lenormand sur le temps de décharge de Mme Gambier qui passe de 25 à 33%). Présentation en tour de table.
- Les représentants de la commune (Mr Busson, Maire), Mme Brière (conseillère municipale)
- Secrétaire : Mme Caillot

2. Compte rendu des élections des représentants de parents d'élèves :

Inscrits : 222 / votants : 141 / Blancs ou nuls : 24 / suffrages exprimés : 117 / taux de participation : 63.51 (58,70% l'an dernier)

Rappel de l'organisation des élections :

- Dans les 15 jours de la rentrée, le bureau de vote se réunit.
- Constitution de la liste électorale dans les 20 jours avant l'élection du 7 octobre.
- Dépôt des candidatures 10 jours avant le scrutin.
- Préparation du matériel de vote : 10 jours avant le scrutin.
- Le nombre de parents d'élèves titulaires correspond au nombre de classe. (donc 7 titulaires pour nous)

Rappel : Les parents restent élus jusqu'aux prochaines élections et doivent donc organiser les élections de l'an prochain.

- Le Procès verbal des résultats a été rentré vendredi soir et affiché dans la foulée au tableau extérieur.

Voici la liste qui s'est présenté....

3. Le conseil d'école : composition, attributions, fonctionnement lecture et vote de son règlement

Composition :

Sont membres de droit à part entière avec voix délibérative : - Le ou la directrice (présidente), les enseignants qui exercent dans l'école au moment du conseil, 2 élus : le maire ou son représentant et un Conseiller Municipal ; un des maîtres du réseau d'aide ; les représentants des parents d'élèves ; le DDEN du secteur.

Sont membres de droit avec voix consultative : L'IEEN qui peut assister de droit ; les suppléants ou toute autre personne invitée pour éclairer un point de vue à l'ordre du jour, ou médecin, infirmière scolaire...

Le Conseil est avant tout un lieu d'échange et d'information :

- Il vote le règlement du Conseil d'école ainsi que de l'école, et adopte le projet d'école.
- Il est consulté sur le fonctionnement de l'école, la sécurité des enfants, la restauration scolaire, le budget...
- Il est informé du choix des méthodes pédagogiques, du matériel utilisé, des actions...
- Il se réunit une fois par trimestre sur invitation de la directrice 8 jours avant la date. Les parents élus peuvent proposer des questions qui doivent être formulées au moins 8 jours avant la date pour être mises à l'ordre du jour.

Rôle des parents élus : Ils participent à la vie de l'établissement, ils assistent au Conseil d'Ecole 3 fois par an et peuvent à ce moment-là donner leur avis et participer à certaines décisions. Ils sont informés des projets de classes, de l'école, de problèmes rencontrés... En retour, ils relient les demandes des parents et proposent des activités.

Ils facilitent donc le dialogue avec l'équipe et participent à la vie de l'école.

Le règlement intérieur du Conseil d'école est adopté à 15 voix pour / 0 abstention / 0 de voix contre.

4. Effectifs, organisation interne de l'école et protocole :

Effectifs :

PS	PS/MS	GS	CP	CE1/CE2	CE2/CM1	CM1/CM2
	4 +19			19 + 7	7+19	4+23
19	23	20	19	26	26	27
62 ↑			98 ↓			
160						

Organisation : 7 classes dont 3 maternelles et 4 élémentaires avec 8 enseignantes titulaires dont une enseignante qui assure 1/3 de décharge de direction. Les élémentaires sont tous en cours doubles, sauf les CP et les PS/MS sont en cours double pour alléger légèrement l'effectif des PS.

- Selon le protocole en vigueur au moment des séances de piscine (3 janvier au 8 avril), seule la classe de CP pourra y aller, les jeudis après-midi ou, si le protocole s'allège d'ici le 3 janvier les 4 classes d'élémentaires sur 2 séances consécutives.

5. Aides aux élèves en difficultés : Rased, AESH, PAP, APC...

Le pôle ressource travaille toujours avec l'école et les enseignants :

- Intervention de Mme Capelle, psychologue scolaire déjà sur cette période.
- Interventions de Mme Héranval qui est sur notre école à raison de 2 séances par semaine les lundis et vendredis en fin de journées. Elle n'intervient cependant pas sur les enfants qui bénéficient d'une AESH.
- 1 AESH travaille sur l'école pour 4 enfants qui bénéficient de 6 heures chacun.

Autres actions outre une différenciation du travail :

- Plusieurs **PAP** (plan d'accompagnement personnalisé) sont en cours dans les différentes classes élémentaires. (2 PAP en CM1/CM2 ; 2 PAP en CE2 / CM1). Une demande peut être faite à tout moment par les familles ou le conseil des maîtres, en rapport avec des troubles d'apprentissages, il est soumis à l'avis du médecin de l'éducation nationale et doit comporter 3 éléments de diagnostic (test psychométrique du psy, bilan orthophonique et/ou psychomoteur, et un bilan neuro de développement.
- 3 **PAI** viennent d'être renouvelés. (Ils sont liés à des pathologies médicales avec des nouveaux imprimés qui ciblent 6 pathologies) 1 autre est en cours.

- **PPRE** (projet, personnalisé de réussite éducative (maîtrise insuffisante de certaines connaissances)
- **APC** (aide pédagogique complémentaire). Elles sont organisées sur le temps méridien ou le soir selon les classes, à raison de 2 fois 30 minutes ou 3 fois 20' les lundis et jeudis. Pour les non cantiniers, il leur est proposé une organisation compatible avec leur rythme. Cette année la maîtresse de PS a fait le choix d'aider les grandes classes sur leur temps des APC.

Il arrive que certains parents refusent cette aide.

Aujourd'hui tous ces dossiers ont un enregistrement numérique sur LPI

6. Modification et vote du règlement intérieur de l'école :

Lecture du règlement intérieur de l'école puis vote de celui-ci. 2 modifications : l'une concerne les petits jeux de cour uniquement autorisés pour la récréation si cela ne pose aucun problème et l'obligation de prévenir l'enseignant lorsqu'on amène un enfant après un rdv en cours de matinée.

Vote : Le règlement est adopté à 15 voix pour.

7. Hygiène et santé

- Nous n'avons pas de protocole en cours nous sommes sur le niveau socle pour le moment mais nous avons besoin d'utiliser les différentes grilles de l'école.

Nous remontons les cas covid 1 fois par mois par enquête qui cible aussi l'équipement en détecteur CO2.

Le Covid est devenu maladie de droit commun donc il n'y a plus de confinement, isolement, test PCR obligatoire et attestations comme nous l'avons connu...

Seuls des symptômes constatés oblige la famille à garder l'enfant le temps que cela passe.

8. Sécurité : exercices incendie, et PPMS,

- PPMS : Pas de date officielle ni de scénario comme d'ordinaire mais une obligation d'en faire un au premier trimestre, nous l'avons réalisé le 13 octobre.

Nous avons 2 PPMS risques majeurs et anti intrusions qui sont à réaliser avant le printemps. Le PPMS anti intrusion est à faire au printemps.

- Nous avons un exercice incendie à réaliser par trimestre et donc nous le réalisons jeudi matin.

Deux gendarmes m'ont apporté le document ma sécurité application grand public elle est affichée à leur demande dans le tableau extérieur pour être communiqué...

La brigade passe régulièrement...

La sécurité, la vigilance et le respect des règles sont l'affaire de tous et doit être un exemple pour eux, pensez-y.

Le maire rappelle qu'il est interdit de se garer aux abords de l'école. Passage de la brigade rural. Rappel aux parents qu'il y a assez de places pour se garer correctement non loin de l'école.

Les parents demandent un exercice de confinement ou d'incendie sur le temps de cantine. L'exercice incendie est compliqué à réaliser. Par contre pour le confinement, tout est prévu dans les armoires de la cantine.

9. Evaluations CP et CE1

Les évaluations se sont déroulées du 12 au 23 septembre 2022, avec une saisie informatique des résultats et un retour vers les familles des enfants en difficulté. Les élèves fragiles sont sans doute pris en APC.

La maîtresse E est intervenue pour aider aux passations individuelles de fluence en lecture pour les CE1, et les enfants concernés sont pris en charge par elle aussi. Des évaluations numériques sont menées en sixième.

10. Actions pédagogiques menées ou envisagées pour le trimestre :

- Animations Cardère : au moins une date pour chaque classe (2 pour les maternelles)
- Sortie Siroco en janvier pour les maternelles.
- Jeux de société pour les maternelles
- Rencontre pour 4 classes avec 2 auteurs le 24 novembre.
- Projet Parc de Clères pour les CP et CE1/CE2
- Jury jeunes lecteurs pour les maternelles et les CE2/CM1.
- Projet lecteur pour les CM2.
- Rallye maths pour les CE1/CE2 et les PS/MS.
- Défi sciences pour les PS/MS et les GS.
- Voyage à Tourlaville 4 jours pour les 2 grandes classes.
- En attente pour le spectacle Oz.
- Natation : 2 séances la semaine pour CP jusqu'au cm2 1 classe à la fois du 30 jan au 10 mars.

Et une séance le mardi de 15h25 à 16h05 du 13 mars au 26 mai pour les GS

- Randonnée organisée vendredi à 13h30 pour remettre les enfants à l'activité, travail en géographie sur les plans pour les élèves de cycle 3,

Pourquoi pas une intégration du club des marcheurs de St Laurent ou le club orientation avec Madame Brière ?

11. La coopérative : fonctionnement et bilan

La coopérative est affiliée à l'OCCE (asso loi 1901).

Le compte est un compte postal propre à l'école, et Mme Varin se charge de la comptabilité de ce compte OCCE. Il est alimenté par les cotisations des familles, les dons, et les recettes des manifestations organisées par les parents d'élèves.

Le bilan est de 18 875 euros.

La mairie nous a allouer un budget investissement pédagogique qui est du ressort des enseignants

12. La municipalité, partenaire : subventions, travaux effectués, accueil périscolaire, projet municipaux...

Travaux réalisés :

Un grand merci à la mairie qui a aidé au déménagement des classes maternelles mais aussi aux collègues qui n'ont pas compté leurs heures pour les aménagements, tant les mercredis de juin que la semaine de juillet des vacances.

Une visite a été réalisée avant la rentrée avec Monsieur le Maire pour faire le tour des travaux effectués.

La cour des maternelles a été repeinte.

Projet de fresque pour le mur du préau avec le graffeur de Gainneville est envisagé.

13. Actions envisagées par les parents et questions :

Nous avons déjà un parent qui gère une vente de madeleines Bijjou au profit du voyage.

Merci aux collègues qui acceptent que les bénéfices de cette action puissent être lis sur le voyage.

Actions des parents :

Vente de chocolat pour Noël, vente de gâteaux le soir à 16h30

Actions autour des gestes des premiers secours

Kermesse...

La séance est levée à 19h14....